

## Création d'une association

- [Rédaction des statuts](#)
- [Déclaration initiale](#)
- [Identification et immatriculation d'une association](#)
- [Agrément d'une association](#)

### Questions – Réponses

- [Un mineur peut-il créer et gérer une association ou en devenir membre ?](#)
- [Peut-on choisir librement le nom d'une association ?](#)
- [Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?](#)
- [Faut-il protéger le nom d'une association ?](#)
- [La préfecture peut-elle refuser la déclaration ?](#)
- [Une association doit-elle avoir un règlement intérieur ?](#)
- [Comment se fixe l'ordre du jour ?](#)
- [Une mairie peut-elle être le siège social d'une association ?](#)
- [Le siège d'une association peut-il être le domicile d'un de ses membres ?](#)
- [Qui peut être trésorier d'une association ?](#)
- [Comment publier la création d'une association au Journal officiel ?](#)
- [Comment vérifier la publication au JO d'une création d'association ?](#)
- [Combien coûte la publication au Journal Officiel \(JO\) pour une association ?](#)
- [Comment retrouver le numéro d'identification RNA d'une association ?](#)
- [Comment obtenir ou retrouver le numéro Siret d'une association ?](#)
- [Comment obtenir le récépissé de déclaration de création d'une association ?](#)
- [Comment créer ou modifier une entité ne relevant pas des formalités d'entreprises ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

### Et aussi...

- [Evolutions et dissolution d'une association](#)

### Où s'informer ?

- [Point ressource à la vie associative](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)